



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

PRITH BRETAGNE

Axe 2

Transition formation initiale et
insertion des jeunes

8 février 2019





PARTICIPANTS

Participants

Directe

Agefiph

ARS

Rectorat

ARML

ARML

Équipe d'appui PRITH

Équipe d'appui PRITH

Introduction

Introduction par Agefiph.

La réunion du 8 février concerne le cadrage de l'action « Transition formation initiale et insertion professionnelle des jeunes » dans le cadre de l'axe 2 du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) de la région. Cette nouvelle action découle des besoins concernant la thématique jeunes exprimée lors du dernier comité de pilotage du PRITH notamment par l'Education Nationale, l'ARS et les Missions locales.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer les conditions d'un meilleur accompagnement vers l'emploi des jeunes handicapés en fin de formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et favoriser leur insertion en milieu professionnel ordinaire
- Mettre en place des partenariats afin d'optimiser le passage de relais entre la formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et le SPE. Renforcer les coopérations

Cette première rencontre a pour but d'affiner les objectifs des groupes de travail, plus techniques, auxquels pourront être associés d'autres interlocuteurs.

La fiche action, envoyée au préalable aux participants, n'est là que pour favoriser les échanges et éviter de partir d'une page blanche.

Le directeur de la mission locale de Fougères et représentant de l'ARML souligne l'enjeu pour les jeunes en situation de handicap (principalement avec des troubles cognitifs ou psychiques), non accompagnés à la suite du parcours scolaire qui reviennent vers les missions locales après plusieurs années de latence. La mission locale de Fougères a mené une expérimentation en 2018, en partenariat avec LADAPT, service Grafic, avec 12 jeunes accueillis. D'autre part, l'ARML insiste sur l'augmentation de la part des jeunes porteurs de handicap parmi les jeunes accueillis.

Présentation des initiatives hors Bretagne

La coordination présente quelques actions menées dans d'autres régions, dans le cadre du PRITH :

- PRITH Occitanie
 - Préparation à l'orientation préprofessionnelle après le collège Ulis
 - Mobilisation des entreprises pour l'accès à l'apprentissage
 - Action expérimentale de sécurisation des parcours
 - Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle
- PRITH Ile de France
 - Atouts pour tous
- PRITH Bourgogne Franche –Comté
 - Journées d'informations et d'échanges dans les 8 départements de la région
 - Prestation d'Accompagnement vers l'apprentissage
- PRITH Grand Est
 - JOB'ULIS

Echanges

Les échanges des partenaires ont porté sur les divers enjeux faisant écho aux réalités locales de la région:

- **La transmission d'informations** entre acteurs de l'amont et de l'aval, nécessaire pour le SPE (notamment les missions locales) car elle permet de connaître l'historique du jeune et permet d'avoir les informations complètes, sans que le jeune ait à les redonner, pour mieux adapter l'accompagnement. Pour autant, cette transmission est complexe, notamment pour les jeunes qui ont vécu des ruptures dans leurs parcours, ce qui représente un obstacle conséquent pour les professionnels de l'insertion professionnelle et de l'orientation (SPE et MDPH)
- **La difficulté de repérer et orienter les jeunes en raison du déni du jeune mais aussi de sa famille**, d'où l'importance d'impliquer/rendre acteur le jeune et sa famille dans la transition vers l'insertion professionnelle.
- **La mobilisation des entreprises** : comment les sensibiliser et les fédérer, comment permettre une bonne intégration et le maintien dans l'emploi des jeunes en adaptant le poste et la posture à avoir aux besoins et contraintes du jeune en situation de handicap. L'accompagnement du jeune à cette étape, à travers une médiation permanente, est primordial car il permet de prévenir la répétition potentielle d'échecs (y compris en PMSMP), qui pourrait décourager le jeune dans son parcours vers l'emploi en milieu ordinaire de travail.
- **Une attention particulière à certains types de handicap** (troubles cognitifs, déficiences intellectuelles, troubles du psychisme, troubles du neuro développement et de l'autisme...)

- **L'intérêt de mutualiser les expertises entre acteurs issus de milieux différents, notamment ceux de l'insertion professionnelle et du médico-social.** Cet enjeu est notamment illustré par le partenariat entre la mission locale de Fougères et LADAPT Grafic ; chaque professionnel a pu apprendre de l'expertise de l'autre (handicap, médico-social, compensation, emploi, formation), ce qui permet de dispenser un accompagnement au plus près des besoins des personnes. Ceci fait écho à l'enjeu stratégique pour l'ARS, de l'ouverture du secteur médico-social vers les projets concrets de mise en réseau et vers la transformation de l'offre médico-sociale.
- **La transformation de l'offre médicosociale** qui participe à la mise en réseau, la diffusion d'informations et d'initiatives (Ambition transformation 2019-2022)
- **La prise en compte des dispositifs existants sur la région :**
 - o Les prestations d'appui spécifiques de l'Agefiph
 - o L'emploi accompagné
 - o L'accompagnement à l'apprentissage mené par LADAPT– service Grafic

Convention « Atouts Pour Tous »

Sur la base des initiatives menées à Toulouse et en Ile-de-France, une convention « Atouts pour Tous » est en cours d'élaboration en Bretagne avec, pour signataires, la Direccte, la DRAAF, le Rectorat, probablement l'ARS, les universités, l'UNEA et les entreprises (EDF, Thalès, ...). Il s'agirait de faciliter les actions et la mise en cohérence dans le parcours :

- D'une part, augmenter les flux entre les différentes étapes de la scolarité (collège, lycée, enseignement supérieur) avec l'idée de l'élévation du niveau et de l'ambition scolaire
- D'autre part, éviter les ruptures dans l'insertion professionnelle

Les thématiques identifiées, qui se déclineront en actions concrètes, financées notamment par les entreprises, sont les suivantes :

- Accompagnement des jeunes en situation de handicap vers l'emploi
- Information des jeunes et de leurs familles
- Insertion professionnelle
- Recherche et développement

Différentes actions sont d'ores et déjà identifiées ; à titre d'exemple, la création de plateforme (à l'image de la PAIP), le parrainage de jeunes par les salariés des entreprises, le développement de formations spécifiques...

Le plan d'actions sera construit autour des axes suivants :

- Favoriser la poursuite d'études et la réussite scolaire et universitaire
- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves et étudiants en situation de handicap
- Informer et communiquer sur la convention et sur les actions

Recueil des attentes des participants

Les priorités des partenaires participants à la réunion sont recueillies :

- **DIRECCTE** : la mise en place des dispositifs ou expériences ayant pour but de coordonner les actions d'accompagnement des jeunes entre la formation initiale et l'insertion en emploi, afin d'éviter les ruptures de parcours. Encourager les partenariats entre l'Education nationale, le SPE et le secteur médico-social.
- **Agefiph** : l'apprentissage et l'alternance en général, il s'agit de repérer les jeunes le plus tôt possible afin de les amener vers l'alternance. Le dispositif d'accompagnement de jeunes apprentis déficients intellectuels, porté par LADAPT – service Grafic, cofinancé Agefiph/Région ne prendra plus de nouvelles entrées à compter de septembre 2019. Depuis 1994, ce dispositif permettait d'accompagner 300 jeunes/an. Il s'agirait donc de réfléchir à la mise en place d'un autre dispositif, en lien avec les référents handicap qui sont désormais obligatoires dans chaque CFA.
- **ARS** : participer à une ouverture du secteur médico-social dans les projets concrets de mise en réseau, valoriser des expériences positives, informer, accompagner et sécuriser des parcours des personnes handicapées dont les jeunes
- **Education Nationale** : Travailler plus étroitement avec le SPE et le médico-social; professionnaliser les coordonnateurs des Ulis, les promouvoir comme coordonnateurs de parcours, créer des liens avec le monde professionnel et avec les professionnels de l'insertion
- **ARML** : le nombre de jeunes avec des difficultés cognitives et psychiques est en augmentation (15-20% au lieu de 5%) et on constate une rupture entre la fin de scolarité et l'insertion en emploi. Par ailleurs, il existe un manque de précision sur l'histoire de vie du jeune, le lien avec les structures qui ont suivi le jeune en amont est difficile. Il semble important, d'une part de travailler de façon plus étroite avec les partenaires (le SPE et le médico-social) et le plus tôt possible, notamment sur des publics spécifiques (psychique, cognitif), d'autre part de travailler particulièrement sur les ruptures déjà existantes. Idée d'un partenariat différencié avec les entreprises.

Définition du plan d'actions dans le cadre du PRITH Bretagne

Les participants à la réunion se sont accordés sur les sujets prioritaires à traiter dans le cadre de l'action. Ils feront l'objet de deux groupes de travail distincts détaillés ci-après. Ces derniers incluront également des acteurs de terrain dans le but de recenser de manière plus fine les initiatives locales existantes et de déterminer des pistes d'actions concrètes.

- **Groupe de travail 1 : Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

Ce sujet précis concerne :

- L'anticipation de l'information du jeune et de sa famille
- L'anticipation de l'accompagnement, à réaliser en amont et potentiellement «à plusieurs», un «double accompagnement» entre SPE et médico-social ou entre SPE et professionnel de l'éducation nationale (coordinateur ULIS, Psychologue EN, etc.), ce qui répond à l'enjeu de professionnalisation des acteurs
- Le repérage des jeunes et leur orientation vers la RQTH et les dispositifs pertinents comme l'apprentissage ou l'alternance.

Cette thématique sera traitée dans le cadre d'un premier groupe de travail dont la première réunion aura lieu le vendredi **15 mars** après-midi (14h-16h30) dans les locaux de l'Agefiph, à Rennes, et conviera les parties prenantes suivantes :

- Direccte
- Agefiph
- ARS
- Education nationale : rectorat + quelques professionnels de terrain (coordinateur ULIS, directeur de CIO, Psychologue EN)
- ARML et 1 à 2 professionnels de missions locales
- Un représentant MDPH
- Plusieurs représentants d'ESMS, a priori l'APAJH, les PEP, LADAPT (service Grafic)

- **Groupe de travail 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap en rupture**

Cette deuxième thématique visera à investiguer :

- L'opportunité d'un accompagnement à plusieurs pour croiser les expertises afin d'améliorer l'insertion professionnelle du jeune, notamment dans le souci d'adapter le poste bien en amont, y compris pour une PMSMP, en fonction des besoins des jeunes concernés. Parmi les pistes (ML) : mise en place de PMSMP différenciées de durée adaptée.
- La transmission d'informations
- L'obtention de la RQTH



Cette thématique sera traitée dans le cadre d'un deuxième groupe de travail dont la première réunion aura lieu le vendredi **29 mars** après-midi (14h-16h30) dans les locaux de la Direccte, à Rennes, et conviera les parties prenantes suivantes :

- Direccte
- Agefiph
- ARS
- Education nationale : rectorat
- L'ARML et un à 2 professionnels de missions locales
- Un représentant MDPH
- L'EPNAK (CRP),
- L'UNEA